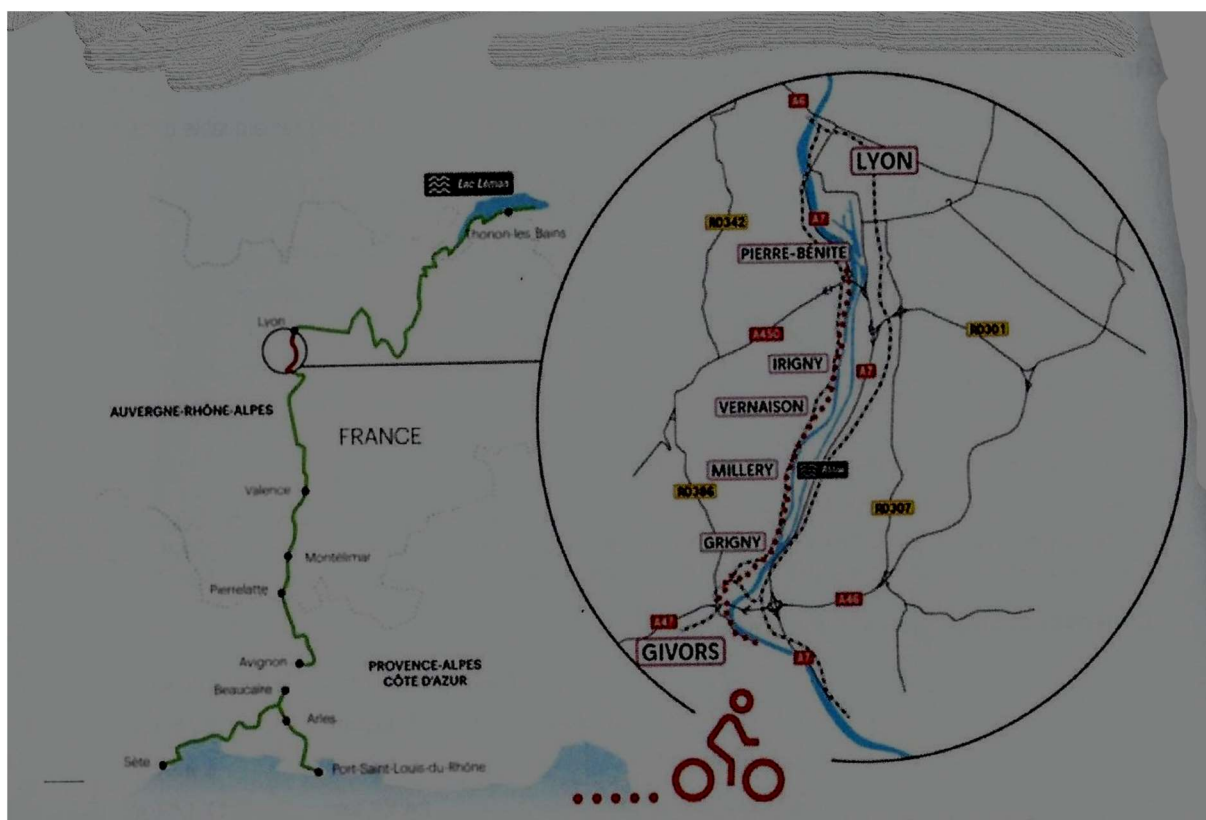




# Enquête publique

Parcellaire relative au projet d'aménagement d'une section de la  
ViaRhôna entre les communes de Pierre-Bénite



## Conclusions motivées de la Commission d'Enquête

Après que la Commission d'Enquête a :

- étudié attentivement le dossier d'enquête, visité les lieux et pris contact avec les services de la Région,
- participé à l'organisation de l'enquête,
- vérifié l'affichage public,
- constaté l'existence des parutions dans les journaux d'annonces légales ( cf pièces jointes ),
- assuré les douze permanences prévues en Mairies de Pierre Bénite, Irigny, Vernaison, Grigny et Givors pour y recueillir les observations du public,

La Commission d'Enquête constate que :

- l'enquête publique, diligentée du 27 Septembre au 27 Octobre 2021 inclus, s'est déroulée dans les conditions prévues par la réglementation,
- aucun incident susceptible de remettre en cause sa légalité n'est venu perturber le bon déroulement de celle-ci,
- il n'est apparu nécessaire, ni de prévoir une réunion publique, ni, a fortiori, de prolonger la durée de l'enquête,
- au total, quatre observations ont été déposées par le public à ce sujet.

La Commission d'Enquête rappelle les objectifs synthétiques du projet :

- renforcer l'attractivité touristique via le tourisme à vélo,
- favoriser le développement économique,
- développer les mobilités actives ( fournir une alternative aux véhicules motorisés et agir en faveur de la santé publique)

La Commission d'Enquête rappelle également la justification de l'intérêt public :

- action sur la santé et la sécurité publiques
- action en faveur de l'environnement
- résolution d'une situation insatisfaisante

La Commission d'Enquête considère que :

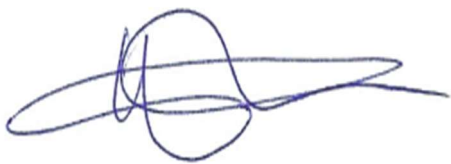
- il existe un impact sur le foncier privé environnant, proportionné au projet à réaliser,
- les emprises indiquées dans le projet sont, au vu des plans fournis, conformes à l'objet des travaux et strictement affectées au projet de la ViaRhôna (piste cyclable et aires dédiées),
- les propriétaires de parcelles intervenus à l'enquête émettent des demandes justifiées, sans être résolument opposés à une expropriation éventuelle, notamment en ce qui concerne le maintien des droits d'accès et la protection des parcelles cultivées,
- La Commission d'Enquête a émis, dans un rapport et des conclusions séparées émis ce jour au titre de l'enquête DUP, un avis défavorable au projet de la ViaRhôna entre Pierre Bénite et Givors tel que conçu actuellement , essentiellement lié au fait qu'il existe plusieurs itinéraires susceptibles de remplir la même fonction sans porter atteinte à des espaces naturels sensibles et sans emprunter des zones inondables

**La Commission d'Enquête émet UN AVIS DÉFAVORABLE au projet d'expropriation présenté dans l'enquête parcellaire.**

**Lyon le 25/11/2021**

**Les commissaires enquêteurs**

Annabelle Le Bris



Gaston Martin



Le président de la commission d'enquête

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S Alexis', with a long horizontal stroke extending to the left and a small flourish to the right.

S Alexis